

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 9 avril 2015

n° 18

page 1/2

RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU**OBJET : Gymnase Jean Macé – Travaux d'amélioration des vestiaires
Signature des marchés de travaux - Demande de subventions***Mesdames, Messieurs,*

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des travaux détaillés ci-dessous, qui se décomposent en 10 lots techniques :

<i>Lot 1 Désamiantage</i>	<i>Lot 6 Menuiserie bois intérieure</i>
<i>Lot 2 Maçonnerie Démolitions</i>	<i>Lot 7 Carrelage - Faïence</i>
<i>Lot 3 Menuiseries extérieures alu. et serrurerie</i>	<i>Lot 8 Peinture</i>
<i>Lot 4 Ouvrages en plaques de plâtre</i>	<i>Lot 9 Electricité</i>
<i>Lot 5 Plafonds suspendus</i>	<i>Lot 10 Plomberie – Chauffage - Ventilation</i>

Le coût global estimé est de 421 743 € TTC.

Dépenses		Recettes	
Travaux de réhabilitation	421 743€	Département de la Vienne (contrat de développement)	100 000€
		Autofinancement	321 743€
TOTAL	421 743€	TOTAL	421 743€

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatifs à la procédure adaptée,

VU l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la signature par le Maire des marchés sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer le fonctionnement des vestiaires devenus vétustes tout en les rendant conformes aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- de solliciter aux taux les plus élevés, des subventions auprès des organismes publics concernés.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire : 411.6 / 2313 / P 1067 / 5330 du budget 2015.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 13/04/2015

Publié au siège de la mairie, le 13/04/2015

N° 2293

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER